RESOLVE ENERGY INC.

Discussion et analyse de la gestion

Pour les six mois terminés le 31 août 2026

Cette Discussion et Analyse de la Gestion (« MD&A ») propose une discussion et une analyse de la situation financière et des résultats des opérations de ReSolve Energy Inc. afin de permettre à un lecteur d'évaluer les changements importants dans la situation financière et les résultats des opérations de la Société au moment et pour les six mois terminés le 31 août 2026, et doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés intérimaires et les notes pour les six mois terminés les 31 août 2026 et 2025 (les « États financiers »). Tous les montants inclus dans ce MD&A sont en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers de ReSolve Energy Inc. (« ReSolve » ou la « Société ») ont été préparés conformément aux Normes internationales de reporting financier (« IFRS ») telles qu'émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La société opère dans un segment défini comme l'unité génératrice de trésorerie, à savoir le Canada.

Ce MD&A a pour effet le 22 octobre 2026, date à laquelle ce MD&A a été examiné par le Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration.

Des informations supplémentaires concernant la société sont disponibles sur SEDAR à www.sedarplus.com.

Le MD&A est présenté dans les sections suivantes :

Page 1	Déclaration prospective/Safe Harbour et Déclaration de divulgation équitable
Page 2	Perspectives
Page 3	Aperçu de l'entreprise
Page 3	Points forts de l'énergie verte et de l'exploration minière
Page 4	Revue financière : Résultats opérationnels, situation financière, liquidité et ressources en capital
Page 7	Arrangements hors-bilan, transactions avec des parties associées
Page 7	Contrôles et procédures de divulgation et contrôles internes sur la déclaration financière
Page 8	Estimations comptables critiques
Page 9	Changements dans les politiques comptables, adoption de nouvelles normes comptables, récentes déclarations comptables
Page 9	Instruments financiers et autres instruments
Page 11	Passifs contingents
Page 12	Données d'actions en circulation

DÉCLARATION PROSPECTIVE/SAFE HARBOUR ET DÉCLARATION DE DIVULGATION ÉQUITABLE

Ce MD&A peut contenir certaines déclarations prospectives concernant la performance future des activités de la Société, ses opérations et sa situation financière, ainsi que les objectifs, stratégies, convictions et intentions de la direction. Ces déclarations prospectives sont basées sur des informations actuellement disponibles pour la Société et celle-ci ne garantit pas que les résultats réels répondront aux attentes de la direction. Les déclarations prospectives comprennent des estimations et déclarations décrivant les plans, objectifs ou buts futurs de la Société, sa capacité à accéder au capital, l'avancement des technologies d'énergie verte et de biocarburants, la nature spéculative de l'exploration et du développement minier, la fluctuation des prix des matières premières, les risques concurrentiels et la dépendance au personnel clé, et incluent des formulations selon lesquelles la Société ou la direction s'attend à ce qu'une condition ou un résultat déclaré se produise. Cette liste n'est pas exhaustive des facteurs pouvant affecter les déclarations prospectives de la Société. Les déclarations relatives aux estimations des ressources sont également des déclarations prospectives car elles impliquent des risques et des hypothèses, y compris mais sans s'y limiter à des hypothèses concernant les prix futurs des matières premières et l'économie de la production, selon lesquelles les réserves et ressources décrites existent dans les quantités et les niveaux estimés et sont capables d'être extraites économiquement. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des termes tels que « croit », « anticipe », « attend », « estime », « peut », « pourrait », « voudrait », « voudrait » ou « planifie ». Toute information prospective est intrinsèquement incertaine et soumise à des risques, incertitudes et à diverses hypothèses pour traiter des événements et conditions futurs. Ces facteurs et d'autres doivent être examinés attentivement et les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives de la Société. La société ne s'engage pas à mettre à jour toute déclaration prospective qui pourrait être faite de temps à autre par la société ou en son nom, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les évaluations préliminaires contenues dans le rapport technique mentionné dans ce MD&A, ainsi que les estimations contenues à ce jour, sont de nature préliminaire et reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont chacune d'elles, si elle est incorrecte, pourrait modifier de manière significative le résultat projeté. Bien que la Société estime que les attentes exprimées par les déclarations prospectives reposent sur les informations disponibles à la date à laquelle ces déclarations ont été faites, rien ne peut garantir que ces attentes s'avéreront exactes. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, qu'elles soient écrites ou oralement attribuables à la Société ou aux personnes agissant en son nom, sont expressément qualifiées dans leur intégralité par ces déclarations d'avertissement.

PERSPECTIVES

La Corporation, après la RTO, fait avancer ses technologies d'énergie verte en instance de brevet et de rupture, incluant des démonstrations continues comme dernière étape vers sa première bioraffinerie commerciale. L'équipe de direction fait avancer la stratégie de référence pour la mise en œuvre de nos technologies. Plusieurs sites répondant aux besoins de la première centrale commerciale ont été étudiés, notamment l'achat et la vente possible de centrales de cogénération existantes pour réduire les coûts et accélérer le calendrier de production. Les sites ciblés sont situés dans la vallée du Saint-Laurent très recherchée au Québec et comprennent des terrains et bâtiments avec un zonage municipal approprié, des infrastructures existantes pour l'afluence des matériaux depuis les zones de stockage, certains équipements pouvant être utilisés dans l'usine commerciale, l'accès aux chemins de fer, l'accès aux ports maritimes, ainsi que les services publics et contrats en place.

La direction poursuit activement un financement en actions, des partenariats stratégiques et des opportunités de financement gouvernemental. En novembre 2025, la société a soumis des demandes de subvention provinciales et fédérales visant à financer jusqu'à 75 % des coûts d'équipement et de main-d'œuvre liés à la démonstration continue de sa technologie en instance de brevet.

Les retards dans le processus d'approbation provincial, que l'on croit aggravés par la récente élection québécoise, ont affecté le calendrier du financement prévu. En mars 2026, la Société a reçu une approbation conditionnelle pour un financement fédéral, sous réserve de l'obtention de l'approbation provinciale. Cependant, en août 2026, l'approbation du financement fédéral a été retirée parce que la Société n'a pas pu bénéficier des fonds disponibles en raison des retards persistants dans l'approbation provinciale.

En septembre 2026, la Corporation a soumis une nouvelle demande de subvention provinciale. ReSolve Energy Inc. (l'ancienne société privée) avait déjà reçu des approbations pour un financement important dans le cadre des deux programmes provinciaux mentionnés ci-dessus. À la date de ces états financiers consolidés provisoires, la direction reste optimiste quant aux résultats de ses demandes de financement en cours.

La société a pris des engagements d'approvisionnement et d'installation, avec des dépenses prépayées de 1 550 000 $ en octobre 2025, pour l'installation et l'intégration des équipements pilotes existants déjà installés à l'usine pilote de Lac Megantic de la Corporation. Ces paiements anticipés, à considérer comme des jalons, concernent principalement les travaux de conception des procédés, les engagements d'achat d'équipements et les services d'installation afin de réduire les risques dans l'exécution et d'accélérer la validation technologique. Les fonds ont été utilisés grâce au financement par souscription de 2 500 000 $ complété comme condition de fermeture du RTO.

En mai 2026, la Société a déposé une demande de cotation sur l'OTCQB Venture Market (« OTCQB »), une plateforme de négociation américaine exploitée par OTC Markets Group Inc. La Société a engagé un courtier américain pour parrainer la demande et a finalisé la préparation et le dépôt du formulaire 211 auprès de la Financial Industry Regulatory Authority (« FINRA ») en soutien au processus de cotation de l'OTCQB. La Société estime qu'une cotation OTCQB, si elle est approuvée, pourrait renforcer la visibilité de la Société sur les marchés financiers américains, améliorer l'accès des investisseurs américains et potentiellement augmenter la liquidité de négociation des actions ordinaires de la Société. Le processus a été temporairement interrompu afin de préserver la trésorerie jusqu'à la finalisation des approbations des subventions.

Les travaux de terrain sur l'exploration de l'hydrogène chez *ReSolve Hydrogen Inc*. devraient commencer au calendrier 2026 sur ses concessions du Québec et de l'Ontario. Des travaux d'exploration de terrain ou une possible vente/cession du *projet Kingsville Salt* sont également prévus pour l'année civile 2026.

APERÇU DE L'ENTREPRISE

ReSolve Energy Inc. (la « Société » ou « ReSolve ») a été initialement constituée sous le nom de QNB Metals Inc. en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Canada le 19 octobre 2020.

En octobre 2025, la société a finalisé une opération de rachat inversé (le « RTO ») comme suit : QNB Metals Inc. (« QNB ») a été identifiée comme l'acquéreur légal / acquérisseur comptable et a changé de nom pour *ReSolve Energy Inc (*la « Société »). La fin de l'exercice a également été modifiée au 28 février, conformément à la fin de l'exercice financier de *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*) ; *ReSolve Energy Inc*. (*ancienne société privée*) a été identifiée comme acquéreuse comptable, ses anciens actionnaires ayant obtenu le contrôle de l'émetteur résultant, changé de nom pour ReSolve *Energy Holdings Inc*. et devenue une filiale à 100 % de la société ; et l'ancienne coentreprise entre QNB et *ReSolve Energy Inc*. (*société privée*) a été dissoute, et *ReSolve Hydrogen Inc*. est devenue une filiale à 100 % de *ReSolve Energy Holdings Inc*.

La Corporation se concentre sur le développement et la commercialisation de ses technologies d'énergie verte et de biocarburants, ainsi que sur l'exploration et le développement minéraux, ainsi que sur l'exploration des ressources naturelles en hydrogène. La Corporation a conçu une technologie propriétaire d'hydrolyse acide en instance de brevet capable de convertir la biomasse résiduelle — y compris l'écorce, le bois de démolition et les boues papier — en trois produits d'énergie renouvelable complémentaires : de l'éthanol de seconde génération, des granulés de lignine de qualité industrielle et l'électricité générée via la cogénération intégrée de la biomasse.

La Société, par l'intermédiaire *de ReSolve Hydrogen Inc*., détient également un forfait de terres prospectif comprenant 119 concessions d'exploration minière couvrant 6 613 hectares (66 km2) au Québec et d'autres concessions en Ontario. Le paquet foncier du Québec est éligible aux incitations d'exploration super-flux du Québec.

La société possède également le *Kingsville Salt Project*, un projet d'exploration situé dans la région de Kingsville, sur l'île du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse. Le projet est en cours d'exploration pour la présence d'un réservoir naturel et des occurrences salines afin de capturer et stocker le gaz de carbone pour les opérations industrielles.

POINTS FORTS DE L'ÉNERGIE VERTE ET DE L'EXPLORATION DES MINÉRAUX

ReSolve a conclu des engagements d'approvisionnement et d'installation et a versé des dépôts sur l'équipement de démonstration continu requis à installer et à intégrer avec l'équipement pilote existant déjà installé à l'usine de Lac Megantic de la Corporation.

La direction poursuit activement un financement en actions, des partenariats stratégiques et des opportunités de financement gouvernemental. En novembre 2025, la société a soumis des demandes de subvention provinciales et fédérales visant à financer jusqu'à 75 % des coûts d'équipement et de main-d'œuvre liés à la démonstration continue de sa technologie en instance de brevet.
Les retards dans le processus d'approbation provincial, causés par la grève de l'Ordre des ingénieurs du Québec, aggravés par la récente élection québécoise, ont affecté le calendrier du financement prévu. En mars 2026, la Société a reçu une approbation conditionnelle pour un financement fédéral, sous réserve de l'obtention de l'approbation provinciale. Cependant, en août 2026, l'approbation du financement fédéral a été retirée car la Société n'a pas pu bénéficier des fonds disponibles en raison des retards persistants dans l'approbation provinciale.

En septembre 2026, la Corporation a soumis une nouvelle demande de subvention provinciale. ReSolve Energy Inc. (l'ancienne société privée) avait déjà reçu des approbations pour un financement important dans le cadre des deux programmes provinciaux mentionnés ci-dessus. À la date de ces états financiers consolidés provisoires, la direction reste optimiste quant aux résultats de ses demandes de financement en cours.

La Corporation n'a mené aucune activité d'exploration sur son *projet de sel de Kingsville* durant cette période.

REVUE FINANCIÈRE

Les états financiers, y compris les comparatifs, ont été préparés en utilisant les Normes internationales de reporting financier (IFRS) applicables à une entreprise en activité. La société est en phase de développement et n'a pas encore généré de revenus opérationnels significatifs. La société a subi des pertes récurrentes et dépend de l'obtention de financements supplémentaires pour financer ses opérations, le développement technologique et la commercialisation. La direction poursuit activement des financements en capitaux propres, des partenariats stratégiques et des opportunités de financement gouvernemental.

La Société est soumise à des risques et défis similaires à ceux des entreprises dans le développement des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans l'exploration et le développement miniers. En raison de ces risques, des incertitudes importantes subsistent qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à continuer de fonctionner. Rien ne garantit que les initiatives de financement de la Société continueront de courir de succès et ces états financiers ne reflètent pas les ajustements de la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que les dépenses déclarées et les états de classification de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de l'entreprise actuelle était inappropriée. Ces ajustements pourraient être significatifs.

Cette section aborde les changements significatifs dans les états de situation financière, les états de variation des capitaux propres des actionnaires, les états des pertes, les pertes globales et le déficit, ainsi que les états des flux de trésorerie pour les six mois terminés le 31 août 2026.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	F2027		F2026				F2025	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
États des résultats (pertes) : résultat global (perte)								
Autres revenus	**-**	-	-	-	-	27,311	94,039	25,303
Dépenses	**220,062**	157,492	373,627	126,232	74,673	110,380	216,870	55,603
Frais d'inscription	**-**	-	-	2,455,169	-	-	-	-
Intérêt pour ReSolve Hydrogen Inc.	**-**	-	-	451,804	-	-	(901,804)	-
Annulation de titres négociables	**-**	-	-	180,000	-	-	-	-
Évaluation à la valeur de marché des titres négociables	**-**	-	-	-	-	20,000	200,000	-
Résultat (perte) et résultat global (perte)	**(220,062)**	(157,492)	(366,497)	(3,220,335)	(74,673)	(103,069)	578,973	(30,301)
Résultat (perte) par action – de base et dilué	**(0.01)**	(0.01)	(0.01)	(0.11)	(0.00)	(0.00)	0.03	(0.00)

La perte importante et la perte globale au troisième trimestre 2026 concernent principalement la reconnaissance de la charge de mise en bourse non monétaire en lien avec le RTO.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS AU COURS DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2027

La direction a continué à avancer les détails des contrats, liés aux dépenses prépayées de 1 550 000 $, pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation des équipements avec les fournisseurs cibles, afin qu'ils soient intégrés aux équipements pilotes existants déjà installés à l'usine pilote de Lac Megantic de la Corporation.

En mai 2026, la société a soumis une demande de cotation sur l'OTCQB et a engagé un courtier-négociant américain pour parrainer la demande, achevant ainsi la préparation et le dépôt du formulaire 211 auprès de la FINRA en soutien au processus de devis OTCQB. La diligence raisonnable entre l'OTCQB et le courtier-négociant américain est en cours. Le processus a été temporairement interrompu afin de préserver les liquidités jusqu'à la finalisation des approbations de la subvention.

La société n'a entrepris aucune activité d'exploration dans le RHI durant les six mois terminés le 31 août 2026.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Cette section doit être lue conjointement avec les déclarations de pertes, pertes globales et déficit pour les six mois terminés le 31 août 2026 ainsi que les notes correspondantes.

Toutes les références à « Q2 2027 » ou « Q2 2026 » concernent la période de trois mois terminée le 31 août de ces périodes, sauf indication contraire. Toutes les références à « YTD 2027 » ou « YTD 2026 » concernent la période de six mois terminée le 31 août de ces périodes, sauf indication contraire.

La société a déclaré une perte et une perte globale de 220 062 $ au deuxième trimestre 2027 (cumulatif 2027 : 377 554 $), contre une perte et une perte globale de 68 862 $ au deuxième trimestre 2026 (cumulatif annuel 2026 : 136 929 $) principalement résultant de frais de gestion de 68 750 $ (cumulé annuel 2027 : 137 500 $) contre 0 $ au deuxième trimestre 2026 (cum-à-jour 2026 : $ zéro), reflétant le nouvel engagement de la direction après l'OTC, compensé par le revenu locatif de $Nil au deuxième trimestre 2026 (cumulé 2026 : 27 311 $).

Le revenu locatif a été $Nil au deuxième trimestre 2027 (exercice annuel 2027 : $ 0) contre zéro $ au deuxième trimestre 2026 (exercice annuel 2026 : 27 311 $), ce qui reflète la fin d'un sous-bail mensuel d'une partie de l'usine de Lac Megantic. La rémunération basée sur les actions était de 3 924 $ au deuxième trimestre 2027 (cumulé 2027 : 7 848 $) contre $Nil au deuxième trimestre 2026 (cum-à-joule 2026 : 0 $) en tenant compte des options acquises durant la période.
Les salaires et les charges salariales étaient de 34 241 $ au deuxième trimestre 2027 (cum-à-jour 2027 : 71 942 $), légèrement en baisse par rapport à 35 803 $ au deuxième trimestre 2026 (YTD 2026 : 65 320 $). Amortissement - biens, installations et équipements - était de 8 292 $ au deuxième trimestre 2027 (cumulé annuel 2027 : 16 584 $) contre 10 364 $ au deuxième trimestre 2026 (cumulé annuel 2026 : 20 727 $). Les loyers et les charges pour la centrale de Lac Megantic étaient de 14 711 $ au deuxième trimestre 2027 (année 2027 : 16 570 $), légèrement en baisse par rapport à 18 431 $ au deuxième trimestre 2026 (exercice 2026 : 39 933 $), ce qui reflète la nouvelle période de bail. Les frais de gestion étaient de 68 750 $ au deuxième trimestre 2027 (année 2027 : 137 500 $) contre $Nil au deuxième trimestre 2026 (cum-à-jour 2026 : $ 0), ce qui reflète l'engagement de la nouvelle direction après le RTO. Les frais généraux et administratifs s'élevaient à 68 362 $ au deuxième trimestre 2027 (YTD 2027 : 86 778 $), contre 3 528 $ au deuxième trimestre 2026 (YTD 2026 : 3 342 $), reflétant principalement les frais de dépôt OTC des sociétés publiques de 52 800 $, les frais de dépôt CSE de 3 625 $, les frais d'agent de transfert de 3 800 $ et les honoraires de teneur boursier de 2 275 $, aucun de ces frais ne s'appliquant à la période comparative qui reflète la société privée. Les frais juridiques et d'audit s'élevaient à 21 782 $ au deuxième trimestre 2027 (année 2027 : 40 332 $), contre 736 $ au deuxième trimestre 2026 (exercice annuel 2026 : 14 918 $) en raison des coûts liés aux dépôts formels de brevets suite à des dépôts préliminaires antérieurs concernant les technologies de biocarburants de la société, à l'assemblée annuelle, au bail révisé du bail de Lac Megantic, ainsi qu'à divers frais juridiques et d'audit et liés liés aux *premiers états financiers audités et examinés par Resolve Energy Inc. (ancienne société privée*) et l'examen des états financiers intermédiaires requis dans le cadre du processus de cotation.

Les actions ordinaires de QNB avant le RTO, émises et initialement rapportées par *ReSolve Energy Inc. (ancienne société privée)* sous le nom de Marketable Titles, ont déclaré des pertes de marquage par rapport à $Nil au deuxième trimestre 2027 (YTD 2027 : $) (T2 2026 : $ 0) (YTD 2026 : 20 000 $), avant l'annulation des actions ordinaires en octobre 2025.

SITUATION FINANCIÈRE

Cette section doit être lue conjointement avec les états de situation financière et les états de variation des capitaux propres au 31 août 2026 ainsi que les notes correspondantes.

Actifs
Les actifs courants étaient de 1 651 414 $ au 31 août 2026, contre 1 978 229 $ au 28 février 2026.

La trésorerie en banque était de 81 023 $ au 31 août 2026, contre 386 764 $ au 28 février 2026. Les dépenses prépayées étaient de 1 550 000 $ au 31 août 2026, inchangées par rapport au 28 février 2026, représentant les engagements d'approvisionnement et d'installation pour l'installation et l'intégration des équipements pilotes existants à l'usine de Lac Mégantic de la société. Les taxes de vente récupérables étaient de 20 391 $ au 31 août 2026 contre 41 465 $ au 28 février 2026. Les biens, équipements et équipements étaient de 149 244 $ au 31 août 2026 contre 165 828 $ au 28 février 2026 en raison de la dépréciation pour la période. La propriété intellectuelle était de 33 718 $ au 31 août 2026, contre 29 810 $ au 28 février 2026, en tenant compte des dépôts de brevets pour notre technologie propriétaire.

Passifs
Les passifs étaient de 245 009 $ au 31 août 2026 (28 février 2026 : 215 353 $) et les comptes fournisseurs et dettes à gagner inclus étaient de 238 723 $, comprenant les comptes fournisseurs dus sur le calendrier normal de 204 644 $ (28 février 2026 : 136 384 $) et les passifs accumulés de 34 079 $ (28 février 2026 : 72 637 $), ainsi que les charges de paie et de salaire à payer de 6 286 $ (28 février 2026 : 6 332 $).

Capitaux propres des actionnaires
Les capitaux propres des actionnaires étaient de 1 588 808 $ au 31 août 2026, contre 1 958 514 $ au 28 février 2026 en raison de la perte globale et de la perte globale de 377 554 $ pour la période. La réserve de warrant a été $Nil au 31 août 2026 en raison de warrantsnon exercés transférés à Deficit (28 février 2026 : 334 106 $).

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES EN CAPITAL

Cette section doit être lue conjointement avec les états de situation financière du 31 août 2026 et les notes correspondantes qui y sont déjà.

Le ratio de fonds de roulement au 31 août 2026 était de 6,74 : 1 contre 9,19 : 1 au 28 février 2026. Au 31 août 2026, la société détenait un liquidité de 81 023 $ (28 février 2026 : 386 764 $), des frais prépayés de 1 550 000 $ (28 février 2026 : 1 550 000 $) et des taxes de vente récupérables de 20 391 $ (28 février 2026 : 41 465 $). Les passifs courants étaient de 245 009 $ au 31 août 2026 (28 février 2026 : 215 353 $) et incluaient les comptes fournisseurs dus sur le cours normal de 204 644 $ (28 février 2026 : 136 384 $), les passifs accumulés de 34 079 $ (28 février 2026 : 72 637 $) ainsi que les charges de paie et de salaire à payer de 6 286 $ (28 février 2026 : 6 332 $).

La Société gère le capital, basé sur sa trésorerie, ses équivalents et son fonds de roulement en cours, dans le but de garantir la capacité de la Société à continuer à fonctionner, de maximiser les fonds investis dans ses initiatives stratégiques et d'envisager des financements supplémentaires qui minimisent la dilution des actionnaires. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la société en matière de gestion du capital au cours des trois mois terminés le 31 août 2026.

La structure du capital de la société reflète une entreprise concentrée sur ses initiatives stratégiques par le financement d'opportunités de croissance internes et externes, comportant des risques importants qui peuvent ne pas être suffisamment atténués, même avec une combinaison d'évaluation rigoureuse, d'expérience et de connaissances.

La Société gère le capital proportionnellement au risque et gère ses projets miniers ainsi que sa structure de capital en fonction des conditions économiques ainsi que des prix et tendances des matières premières en vigueur. La Société s'appuie sur des financements en capitaux propres pour maintenir une liquidité adéquate afin de soutenir ses initiatives stratégiques et ses engagements en fonds de roulement. ReSolve n'a pas généré de revenus significatifs à ce jour. En conséquence, les informations les plus significatives concernant la situation financière de la Société concernent sa situation de liquidité et de solvabilité. La Société collecte des fonds pour ses opérations principalement par l'émission d'actions ordinaires.

La Corporation estime disposer d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles ainsi que les coûts et dépenses d'exploitation prévus pour faire avancer ses initiatives stratégiques. La Corporation entend faire avancer

stratégiquement ses projets miniers par le biais de programmes d'exploration supplémentaires. ReSolve prévoit de solliciter des ressources en capital supplémentaires, lorsque nécessaire, auprès de programmes de subventions fédéraux et provinciaux et de futurs financements en actions, selon les approbations et les conditions de marché. Bien que la Corporation ait réussi par le passé à obtenir des approbations de programmes de subventions et à lever des fonds en capitaux propres, rien ne peut garantir que tout financement nécessaire à l'avenir lui sera disponible et, si un tel financement est disponible, qu'il sera proposé à des conditions raisonnables. Si la Corporation échoue à lever ces fonds, elle pourrait ne pas pouvoir continuer à fonctionner. ReSolve n'a aucun engagement matériel ni obligation contractuelle concernant l'avancement de ses initiatives stratégiques au-delà de celles considérées comme faisant partie de l'activité normale.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La société n'a aucun arrangement hors bilan.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES ASSOCIÉES

Des frais de gestion de 75 000 $ ont été déclarés, pour les six mois terminés le 31 août 2026 (31 août 2025 : $Nil) à un dirigeant pour les services de président et de directeur général fournis à la Société dans le cadre d'un accord de conseil en gestion continu. Un montant de 12 500 $ était payable au 31 août 2026. Des frais de gestion de 62 500 $ ont été déclarés pour les six mois terminés le 31 août 2026 (31 août 2025 : $Nil) à un dirigeant pour les services de directeur financier fournis à la Société dans le cadre d'un contrat de conseil en gestion continu. La Société a versé un salaire de 55 241 $ pour les six mois terminés le 31 août 2026 (31 août 2025 : 59 080 $) à un employé.

En janvier 2026, un total de 1 355 000 options d'achat d'actions ont été accordées à des dirigeants, administrateurs et consultants, avec une valeur juste estimée à 255 189 $ et une acquisition immédiate. En janvier 2026, un total de 250 000 options d'achat d'actions ont été accordées à un employé avec une juste valeur estimée à 47 083 $ et une acquisition sur trois ans. Au cours de l'exercice clos le 28 février 2026, 60 000 options d'achat d'actions ont expiré sans être exercées.

En octobre 2025, des dépenses prépayées de 1 550 000 $ ont été versées à une société dans laquelle un actionnaire de la Société détient une participation. Cette société avait auparavant installé et fourni un soutien mécanique et technique continu pour les essais pilotes réalisés à Lac-Mégantic, Québec (voir Note 11). Un montant de 7 042 $ (28 février 2026 : 7 042 $) en remboursement des frais est dû à un dirigeant actuel de la Société.

Ces transactions, conclues dans le cadre normal des opérations, sont mesurées au montant de l'échange qui correspond au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties concernées. Sauf indication contraire, aucune des transactions n'a incorporé de termes et conditions particuliers et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes impayés sont généralement réglés en espèces.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION ET CONTRÔLE INTERNE DE LA DÉCLARATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de divulgation

Les contrôles et procédures de divulgation (« DC&P ») sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les informations à divulguer par la Société dans ses dépôts annuels, ses dépôts provisoires et d'autres rapports déposés ou soumis en vertu de la législation sur les valeurs mobilières sont enregistrées, traitées, résumées et rapportées dans les délais spécifiés par la législation applicable sur les valeurs mobilières. DC&P est également conçue pour fournir une garantie raisonnable que des informations importantes relatives à la Société sont accumulées et communiquées à la direction, y compris le Directeur Général (« PDG ») et le Directeur Financier (« CFO »), selon le cas, afin de permettre des décisions rapides concernant la divulgation publique requise. Au 31 août 2026, le PDG et le directeur financier de la Société ont conçu, ou ont fait concevoir sous leur supervision des contrôles et procédures de divulgation afin de fournir une

garantie raisonnable que des informations importantes relatives à la Société leur sont communiquées par d'autres membres de la Société, en particulier pendant la période de préparation des dépôts intermédiaires, et que les informations à divulguer par la Société dans ses dépôts annuels, provisoires et autres rapports déposés ou soumis en vertu de la législation sur les valeurs mobilières sont enregistrées, traitées, résumées et rapportées dans les délais spécifiés par la législation applicable sur les valeurs mobilières.

Contrôle interne de la déclaration financière

Le PDG et le CFO sont responsables d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat sur les rapports financiers (« ICFR »). Le CIFR est un processus conçu par, ou sous la supervision du PDG et du CFO, afin d'assurer une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux normes comptables IFRS émises par le Conseil international des normes comptables (« IASB »). Sur la base d'un examen du contrôle interne de la société sur les rapports financiers au 31 août 2026, le PDG et le directeur financier ont conclu que le contrôle interne de la société sur les rapports financiers était correctement conçu et fonctionnait efficacement, à tous les égards importants, à cette date. En raison des limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle, y compris la possibilité d'erreur humaine et le contournement ou l'outrepassement des contrôles par des individus agissant seuls ou en collusion, le contrôle interne sur la déclaration financière ne peut fournir qu'une garantie raisonnable, et non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints et ne peut pas prévenir ou détecter toutes les fausses déclarations. Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne de la société sur la déclaration financière au cours des trois mois terminés le 31 août 2026 qui ait eu un impact significatif, ou soit raisonnablement susceptible d'affecter de manière significative, le contrôle interne de la société sur la présentation des rapports financiers.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les politiques comptables importantes de ReSolve sont résumées dans la note 3 des états financiers pour les trois mois terminés le 31 août 2026. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses sur les événements futurs affectant les montants déclarés d'actifs, passifs et la divulgation des actifs et passifs contingents à la date des états financiers ainsi que les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de l'exercice de rapport. Les domaines importants nécessitant l'utilisation d'estimations de gestion incluent, sans s'y limiter, la détermination de la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation, l'évaluation des transactions de rémunération basées sur actions, l'évaluation des bons d'achat émis sur des financements, les actifs et passifs différés, ainsi que les passifs et contingences accrus. Les estimations et hypothèses sont régulièrement évaluées et basées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris les attentes d'événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances. Cependant, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les domaines impliquant des estimations effectuées dans le processus d'application des politiques comptables de la société qui ont un impact significatif sur les montants reconnus dans les états financiers.

Prise de contrôle inversée

Un jugement important a été nécessaire pour rendre compte de la transaction de prise de contrôle inversée réalisée en octobre 2025, y compris l'évaluation de la constitution légale de la société mère acquise selon les IFRS 3 - Combinaisons d'entreprises. La transaction a été prise en compte comme une acquisition inversée selon les IFRS 2 - Paiement basé sur des actions et non comme une association d'entreprises.

Paiements basés sur des actions

La direction mesure la juste valeur des options d'achat d'actions accordées en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. La juste valeur des options d'achat d'actions selon les modèles d'évaluation n'est qu'une estimation de leur valeur potentielle et nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses.

Dépenses d'exploration et d'évaluation

L'application de la politique comptable de la société pour les dépenses d'exploration et d'évaluation nécessite un jugement pour déterminer s'il est probable que les bénéfices économiques futurs proviennent soit de l'exploitation ou de la vente future de la propriété, soit lorsque les activités d'exploration ne sont pas suffisamment avancées pour soutenir une évaluation des ressources. La détermination est un processus d'estimation qui nécessite des degrés variables d'incertitude et ces estimations impactent directement le report des dépenses d'exploration et d'évaluation.

Affaiblissement des actifs à longue durée

Les montants en compte des actifs d'exploration et d'évaluation sont examinés pour détecter des dépréciations si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être récupérable. En cas d'indicateurs d'insuffisance, un exercice est entrepris pour déterminer si la valeur comptable dépasse leur montant récupérable. Cet examen est effectué sur une base de propriété par propriété. L'évaluation nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses telles que, mais sans s'y limiter, les prix à long terme des matières premières, les besoins futurs en capital, les estimations des ressources et le potentiel d'exploration. Il est possible que la juste valeur réelle soit significativement différente de ces hypothèses, et que des modifications de ces hypothèses affectent le montant récupérable des actifs d'exploration et d'évaluation.

Dispositions de désarmement et de restauration

La société enregistre la juste valeur des coûts estimés des obligations légales et constructives nécessaires pour restaurer les sites d'exploitation dans l'année où l'obligation est contractée. La nature de ces activités de restauration comprend le démantèlement et le démantèlement des structures, la réhabilitation des mines et des barrages de résidus, le démantèlement des installations d'exploitation, la fermeture des sites de déchets et la restauration, la remise en état et la revégétalisation des zones affectées. La juste valeur estimée d'un passif, ainsi que l'augmentation correspondante du bien associé, sont déclarés dans l'année où il est encouru et lorsqu'une estimation raisonnable de la juste valeur peut être faite. La juste valeur est le montant auquel ce passif pourrait être réglé lors d'une transaction en cours entre parties consentantes, c'est-à-dire autre que dans une transaction forcée ou de liquidation et, en l'absence de transactions de marché observables, est déterminée comme valeur actuelle des flux de trésorerie attendus. La société réaffecte ensuite le coût aux dépenses selon une méthode systématique et rationnelle sur sa durée de vie utile et enregistre l'accumulation du passif comme charge à l'état de perte, pertes globales et déficit. Comme la société n'a pas encore commencé la construction et le développement de ses technologies d'énergie verte, de biocarburants et d'exploitation minière, elle ne dispose d'aucune disposition pour les coûts de désarmement ou de restauration.

Passifs conditionnels

Les passifs contingents ne sont pas identifiés dans les états financiers sauf s'ils sont estimés et probables et sont divulgués dans des notes aux états financiers sauf si leur occurrence est éloignée. Par leur nature, les passifs contingents ne seront résolus que lorsqu'un ou plusieurs événements futurs surviennent ou ne se produisent pas. L'évaluation des contingences implique intrinsèquement l'exercice d'un jugement important et des estimations des résultats des événements futurs.

CHANGEMENTS DANS LES POLITIQUES COMPTABLES / ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Il n'y a eu aucun changement dans les politiques comptables durant cette période.

Nouvelles politiques comptables pas encore adoptées

La Société n'a pas encore adopté certaines nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes en vigueur pour les exercices comptables débutant à partir du 1er mars 2025 ou les années ultérieures. Les nouvelles normes et les normes modifiées ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la Société, sauf pour les normes ci-dessous.

Les modifications aux IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Les divulgations*, en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2026, introduisent des clarifications relatives à la classification et à la

mesure des instruments financiers ainsi qu'à des exigences accrues en matière de divulgation. La société évalue actuellement l'impact de ces amendements sur ses états financiers et ne s'attend pas à ce que leur adoption ait un impact significatif.

IFRS 18 : *Présentation et divulgation dans les états financiers* vise à améliorer la cohérence et la clarté de la présentation et des divulgations des états financiers en fournissant des directives mises à jour sur la structure et le contenu des états financiers. Les principaux changements incluent des exigences renforcées pour la présentation de la performance financière, de la situation financière et des flux de trésorerie, ainsi que des divulgations supplémentaires pour améliorer la transparence et la comparabilité. Les IFRS 18 sont en vigueur pour les exercices annuels débutant à partir du 1er janvier 2027. La société évalue actuellement l'impact sur ses états financiers.

La direction prévoit que toutes les déclarations seront adoptées dans la politique comptable de la société pour la première année à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prononcement. Des informations sur les nouvelles normes, amendements et interprétations ont été publiées mais ne devraient pas avoir un impact significatif sur les états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

Les objectifs de gestion des risques financiers de la Société sont de garantir que les résultats des activités impliquant des éléments de risque soient cohérents avec les objectifs et la tolérance au risque de la Société, tout en maintenant un équilibre risque/récompense approprié et en protégeant l'état de situation financière de la Société contre les événements susceptibles de compromettre significativement sa solidité financière. L'équilibre entre risque et rendement s'obtient en identifiant correctement les risques, en alignant le risque avec la stratégie globale d'exploration et de développement, en diversifiant les risques, en atténuant par des contrôles préventifs et en transférant les risques à des tiers.

Juste valeur
La juste valeur d'un instrument financier à la reconnaissance initiale est le prix de transaction, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après reconnaissance initiale, la juste valeur est déterminée par la direction en utilisant les informations de marché disponibles ou d'autres méthodologies d'évaluation. La juste valeur de la trésorerie et équivalents, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des passifs courbis, ainsi que des montants dus aux parties liées s'approche de leur montant comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments. Les titres négociables sont mesurés à la juste valeur sur la base des prix de marché cotés sur les marchés actifs et sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. Aucun changement majeur ou significatif n'a eu un impact sur l'évaluation globale des risques de la Société durant cette période. Les objectifs et la stratégie de la Société pour le développement et la commercialisation des technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que l'exploration et le développement minier restent inchangés. Les activités de la Société l'exposent aux risques financiers suivants :

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne respectant pas une obligation.

L'exposition de la société au risque de crédit provient principalement de la trésorerie et des équivalents. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 août 2026 était de 81 023 $ (28 février 2026 : 386 764 $), représentant la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de la société. La trésorerie et les équivalents sont conservés auprès d'institutions financières canadiennes ayant une note de crédit AA. Aucune disposition contre ces zones de risque de crédit n'a été reconnue dans ces états financiers consolidés intermédiaires.

Risque de marché
Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché, tels que les taux de change, les prix des matières premières, les taux d'intérêt et

la liquidité. Voici une discussion sur les principales expositions de la société au risque de marché, et sur la manière dont ces expositions sont actuellement gérées, :

Risque de change
Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Les actifs et passifs financiers de la Société ainsi que les coûts d'exploitation sont principalement libellés en dollars canadiens. La Société a historiquement eu des opérations insignifiantes en dollars américains (« US »). La Société ne dispose d'aucun programme de couverture en dollars américains en raison de son exposition minimale aux gains ou pertes financiers résultant des mouvements de change contre le dollar canadien.

Risque de prix des matières premières
Les prix des matières premières, et en particulier les prix au comptant des matières premières, fluctuent et sont influencés par des facteurs indépendants du contrôle de la Société. Ce risque n'est pas applicable puisque la Société n'est actuellement pas en production commerciale. Les prix au comptant actuels et futurs ont un impact significatif sur le sentiment du marché en faveur de l'investissement dans l'avancement de ses technologies d'énergie verte et de biocarburants ainsi que dans ses projets d'exploration et de développement minier, et peuvent impacter la capacité de la Société à lever des financements en capitaux propres pour ses besoins actuels en fonds de roulement.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt de la société est minimal car il n'y a ni prêts en cours ni dettes portant intérêt. La société n'a conclu aucun swap de taux d'intérêt ni aucun autre programme actif de gestion des taux d'intérêt à ce jour.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas honorer ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité par la prévision des flux de trésorerie et la budgétisation, et en maintenant des ressources de trésorerie suffisantes pour faire face à ses obligations. La Société finance ses opérations par des financements en capitaux propres, des programmes de financement gouvernemental et des initiatives stratégiques de financement. Les passifs financiers de la Société doivent être soumis dans les douze mois suivant le 28 février 2026. En conséquence, les montants comptables des passifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière représentent une approximation raisonnable de leurs échéances contractuelles.

Les passifs de la société étaient de 245 009 $ au 31 août 2026 (28 février 2026 : 215 353 $), comptes fournisseurs à payer sur le cours normal de 204 644 $ (28 février 2026 : 136 384 $), passifs accumulés de 34 079 $ (28 février 2026 : 72 637 $), ainsi que charges de paie et de salaires de 6 286 $ (28 février 2026 : 6 332 $).

Les montants ci-dessus reflètent les flux de trésorerie non actualisés contractuels, qui peuvent différer de la valeur comptable des passifs à la date de rapport. Lorsque la contrepartie a le choix du moment où un montant est payé, la dette a été incluse à la date la plus précoce à laquelle le paiement peut être exigé. La société estime que sa position de trésorerie fournit une liquidité suffisante pour faire face aux obligations à court terme de la société, sous réserve de circonstances imprévues.

PASSIFS CONTINGENTS

Les lois et réglementations gouvernementales relatives à la protection de l'environnement régissent les opérations de la Société. Les conséquences environnementales ne sont pas facilement identifiables, ni en termes de résultats, ni d'impacts, ni de date d'expiration. Actuellement, et à la connaissance de sa direction, la Société est conforme aux lois et réglementations en vigueur.

DONNÉES D'ACTIONS EN COURS

Au 31 août 2026, la société comptait un total de 36 549 992 (28 février 2026 : 36 549 992) actions ordinaires en circulation, et 1 925 000 (28 février 2026 : 1 925 000) options d'achat en circulation à un prix moyen d'exercice de 0,23 $ par action (28 février 2026 : 0,23 $). Des détails supplémentaires sont disponibles à la note 7 des états financiers.